

MAIRIE de BERTEAUCOURT-LES-THENNES

27 RUE JULES FERRY
80110 BERTEAUCOURT LES THENNES

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL en date du 13 avril 2022 TENUE A LA SALLE DU CONSEIL A 19H00

Présents : BOCOURT David, BOUCHER Michel, CHÉRON Michel, FAES Olivier, GASTON Jean-Paul, HALABI Farid, LAVECHIN Monique, PATTE Pauline, RETOURNÉ Benoît, GOBERT Laurence

Excusée : LENGLET Sabine

Secrétaire de séance : GOBERT Laurence

Le Conseil Municipal de la commune de Berteaucourt-les-Thennes s'est réuni dans la salle du Conseil municipal le 13 avril 2022 à 19 heures.

Après approbation du procès-verbal de la séance du 25 février 2022, le Conseil Municipal passe à l'ordre du jour.

1-Vote du Compte Administratif 2021

Monsieur le Maire fournit toutes les explications sollicitées sur le compte administratif 2021.

Le Conseil Municipal examine le compte administratif 2021 qui s'établit comme suit :

	<u>Fonctionnement</u>	<u>Investissement</u>
Dépenses	202 830,83 €	60 270,28 €
Recettes	265 449,70 €	72 370,22 €
Solde d'exécution	62 618,87 €	12 099,94 €
Report N-1	438 668,94 €	-24 144,41 €
Résultat clôture	501 287,81 €	-12 044,47 €
Restes à réaliser		-9 073,22 €

Hors la présence de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Arrête et approuve les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

2-Vote du Compte de gestion 2021

Monsieur le Maire présente le compte de gestion dressé par le receveur municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et constaté la concordance des résultats entre ledit compte et le compte administratif, décide d'approuver le document présenté par le receveur municipal.

3- Affectation du résultat de l'exercice 2021

Le Conseil Municipal, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2021 :

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021,

Constatant que le compte administratif de la commune fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de 62 618,87 €
- Un excédent reporté de 438 668,94 €
- Soit un excédent de fonctionnement cumulé de 501 287,81 €
- Un excédent d'investissement de 12 099,94 €
- Un déficit des restes à réaliser de 9 073,22 €
- Un déficit d'investissement reporté de 21 144,41 €
- Soit un besoin de financement de 21 117,69 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement et d'investissement de l'exercice 2021 comme suit :

Report en fonctionnement R002 : **480 170,12 €**.

Report en investissement D-001 : **12 044,47 €**

Affectation en réserve R-1068 en investissement : **21 117,69 €**

8. Vote des taux d'imposition 2022

Monsieur le Maire, rappelle que la loi de finances 2020 a acté la suppression intégrale de la taxe d'habitation sur les résidences principales. Cette disposition s'est traduite par la suppression du vote du taux de la Taxe d'Habitation (TH) et un transfert de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties perçue sur notre territoire est versé par l'Etat.

Pour 2022, le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter les taux d'imposition qui restent les suivants :

- Taxe foncière (bâti) : 41,04 %,
- Taxe foncière (non bâti) : 32,94 %
- CFE : 19,78 %

9. Vote du budget primitif 2022

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le budget primitif de l'année 2022 dont les dépenses et les recettes en section de fonctionnement et en section d'investissement s'équilibrent de la façon suivante :

- fonctionnement :

- . dépenses : 729 303,67 €
- . recettes : 729 303,67 €

- investissement :

- . dépenses : 144 867,05 €
- . recettes : 144 867,05 €

Le Conseil municipal,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- d'approuver le budget primitif 2022.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures

Le Maire, Michel BOUCHER